

Dossier Unité Touristique Nouvelle pour la reconversion du stade de neige de Vauplane

juillet 2012
compléments novembre 2012 et janvier 2013

atm
agence des territoires de montagne

Orgalis | INNOVATION
STRATÉGIE
ÉCONOMIE
FINANCE
DU TOURISME

symbiose.
environnement



Le stade de neige de Vauplane, commune de Soleilhas, à proximité de Castellane (04) a été construit en 1975. Petite station de proximité constituée de 4 remontées mécaniques et d'un bâtiment multifonctions (secours, hangar, restaurant, magasin), à 1200 m. d'altitude, Vauplane est confrontée aux aléas d'enneigement qui mettent en cause son équilibre de fonctionnement.

Un premier projet de réserve collinaire permettant un enneigement artificiel a été lancé en 2003. Cette piste de développement s'étant révélée non pertinente financièrement, une autre diversification a été engagée pour le stade de neige de Vauplane : sa reconversion en centre d'initiation à la pleine nature. D'un fonctionnement hiver, le site se positionne vers un fonctionnement été élargi, voire annuel si les conditions d'enneigement le permettent. Une vingtaine d'emplois locaux est concernée par le projet.

Cette reconversion et ce repositionnement touristique comprennent :

- la rénovation du bâtiment existant pour abriter les fonctions d'accueil, de restauration, de commerce et de secours
- la création d'un nouveau bâtiment d'hébergement de 30 places avec un logement de gardien,
- l'aménagement du parking

Du fait de la création de plus de 300 m² de surface de plancher, le dossier est soumis à la procédure Unité Touristique Nouvelle.

Ce rapport présente les cinq parties règlementaires :

- LIVRE 1 Etat initial
- LIVRE 2 Caractéristiques principales du projet
- LIVRE 3 Risques naturels
- LIVRE 4 Effets prévisibles du projet et mesures
- LIVRE 5 Equilibre économique et financier du projet

Ce document a été rédigé par les structures Agence des territoires de montagne, Orgalis et Symbiose Environnement au printemps 2012.

Une réunion de coordination a été organisée en préfecture de Castellane le 21 février 2012.

Une visite à la maison du berger, en Champoléon a été organisée à l'attention d'une délégation des acteurs du projet le 6 février 2012, suivie d'une réunion de concertation le 10 février 2012.

Une réunion de présentation à la Commune de Soleilhas et à la communauté de Communes du Teillon a eu lieu le 27 juin 2012.

Un dossier minute a été présenté aux services de l'Etat le 2 juillet 2012

Ce rapport inclut les observations transmises par la DDT en novembre 2012 puis janvier 2013.

LIVRE 1 Etat initial

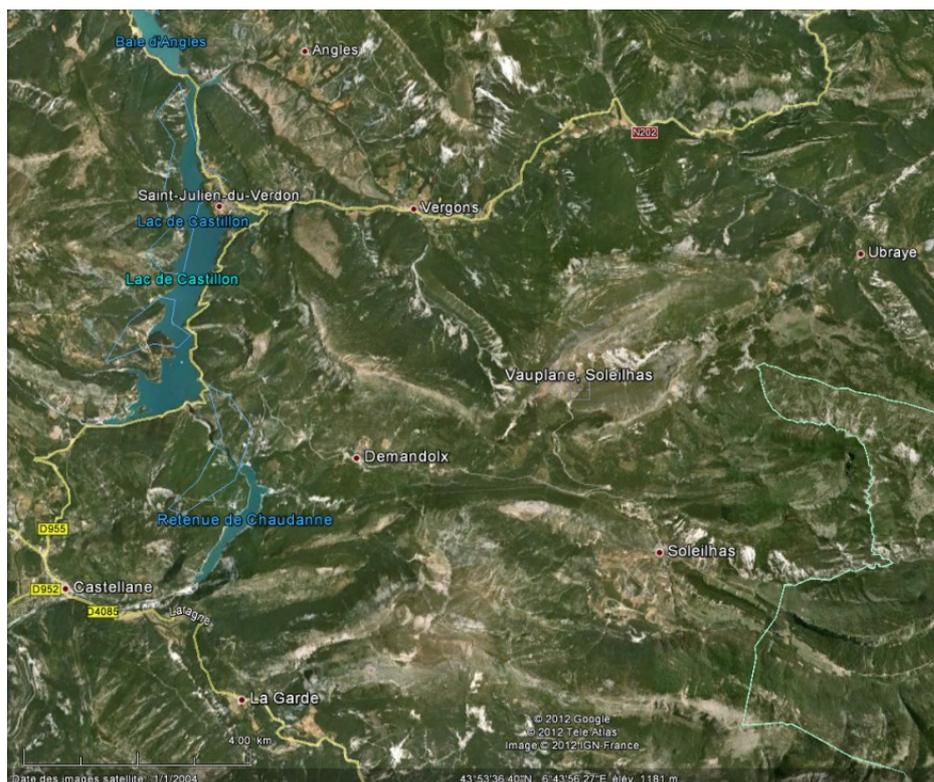
Sommaire

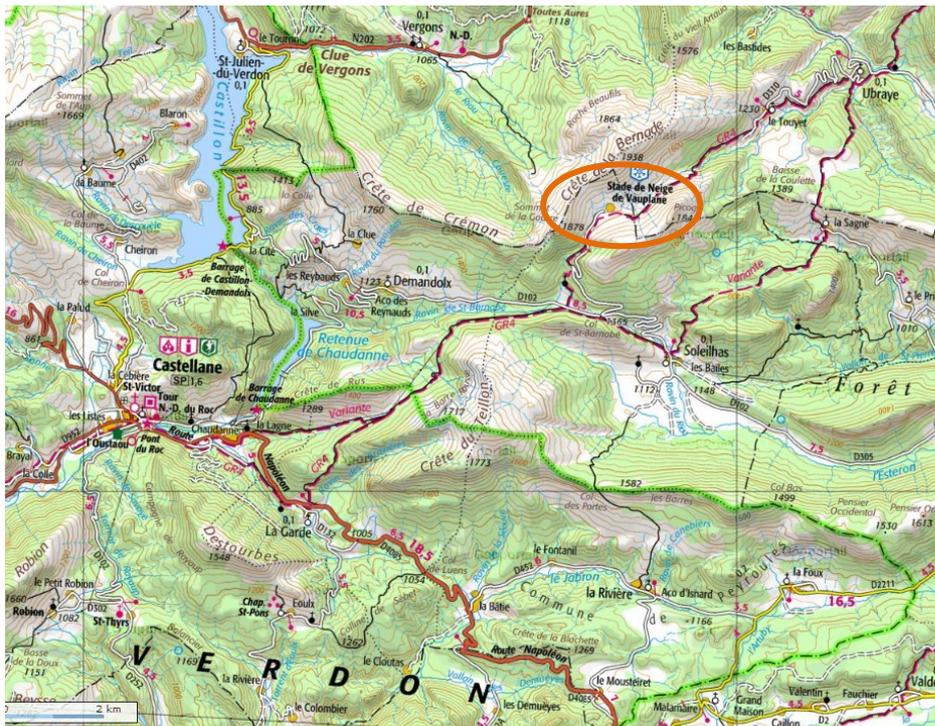
1.Le contexte général.....	6
Localisation.....	6
Bâti existant.....	6
Urbanisme.....	6
2.La géologie.....	7
Géologie.....	7
Hydrogéologie.....	8
Zone humide.....	9
3.Les milieux naturels.....	10
Les zones règlementaires et d'inventaire.....	10
Les habitats naturels.....	11
La flore patrimoniale.....	14
la faune sauvage.....	17
4.Les paysages.....	18
5.L'économie locale.....	20
l'offre touristique locale synthèse de l'étude MC conseil.....	21
6.La desserte et la gestion du stationnement.....	23
7.La gestion de l'eau.....	24
8.La gestion de l'énergie.....	26
9.La gestion des déchets.....	26
10.Synthèse des enjeux.....	26
D'une manière générale :.....	27

1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Localisation

Le site de Vauplane se situe sur la Commune de Soleilhas dans le département des Alpes de Haute Provence (04 120, 110 habitants), à 11 km de Castellane (sous-préfecture) sur la RD 102 , 31 km au Nord Ouest de Grasse, en bordure du parc naturel régional du Verdon. La commune de Soleilhas fait partie de la communauté de communes du Teillon. (illustrations google earth)





Vue générale du site : arrivée de la route, parking, pistes de ski en ubac (cabanes des remontées mécaniques visibles). Photo M. Douarche atm

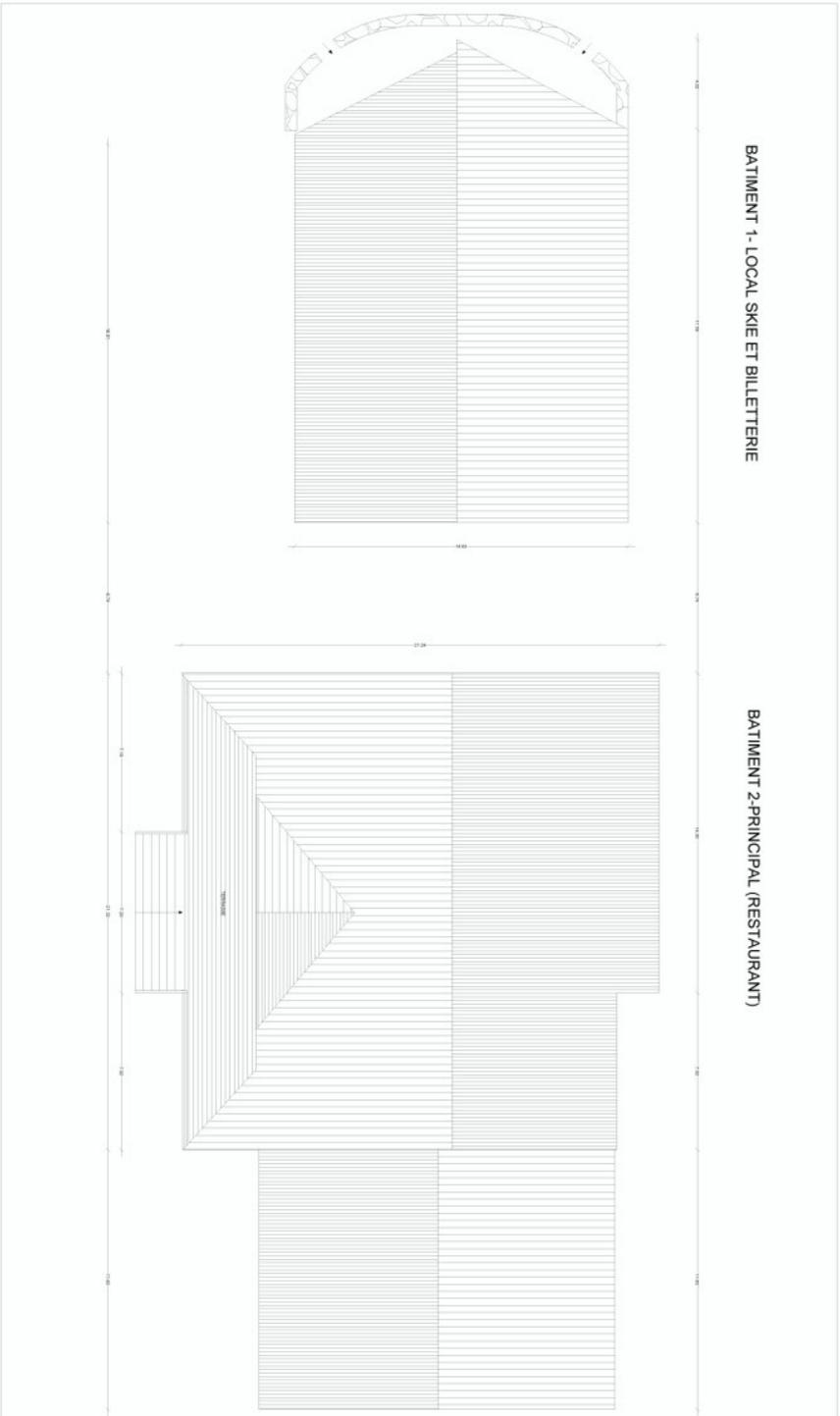
Bâti existant

Le bâti existant est sommaire. Sur le site de Vaublaine, la structure d'accueil est constituée de deux bâtiments distincts séparés d'environ 5 m. construits successivement. L'un abrite le restaurant et les hangars pour le matériel nécessaire à l'entretien des pistes, l'autre accueille la billetterie, le poste de secours et le magasin du matériel de location.

Les bâtiments sont accessibles depuis une zone de stationnement aménagée à l'Ouest.



Bâtiments existants, façades sud. Photo M. Douarce atm



BATIMENT 1 - LOCAL SKI ET BILLETTERIE

BATIMENT 2-PRINCIPAL (RESTAURANT)

MAITRE D'OUVRAGE :
 COMMUNAUTE DE COMMUNE DU TEILLON
 CONVERSION DU STADE DE NEIGE DE VAUPLA
 EN CENTRE
 MULTI-ACTIVITES DE PLEINE NATURE

PLAN MASSE

EXISTANT
 PHASE: APS

Maitre d'œuvre
 ARCHITECTE: AGENCE MARCO SAUD
 Espace Météo 2100 Av. Robinson
 TEL: 04 94 14 73 40
 FAX: 04 94 03 41 54

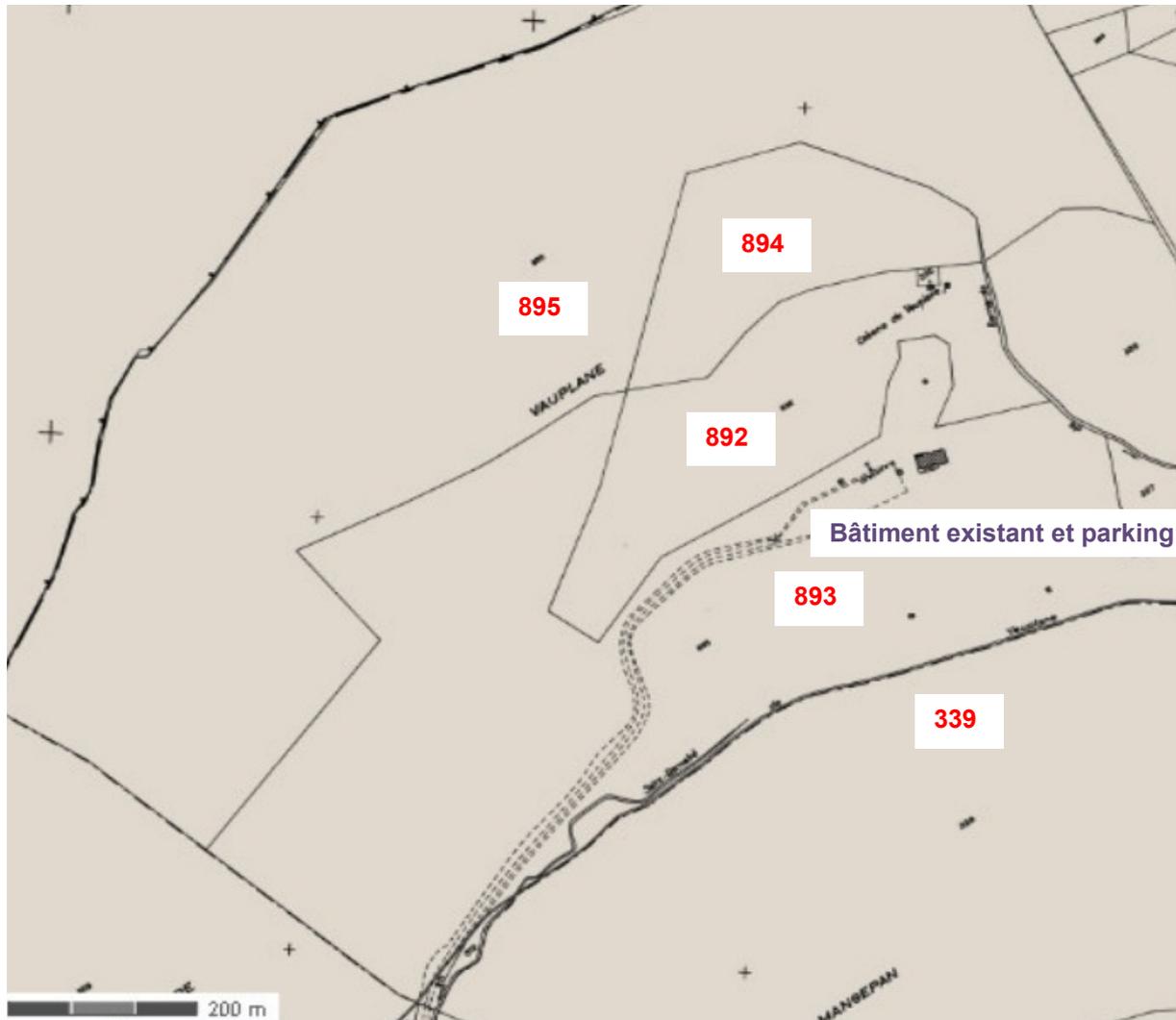


FORMAT : A0
 ECHELLE : 1/100
 DATE : 17-12-2014
 INDICE : 04M
 MODIFICATIONS:
 N°01

Urbanisme

Le site de Vauplane se trouve au Nord de la commune de Soleilhas (section A feuille 2), en limite des communes de Ubrayes (à l'Est), Vergons (au Nord) et Demandolx (à l'Ouest).

La commune dispose d'un PLU. Le bâtiment existant se trouve sur la parcelle n° 893, en zone NU.



Les parcelles n° 892 et 894 sont privées. Les parcelles 895, 893 et 339 sont propriété de la Communauté de communes du Teillon. Un droit de pacage perpétuel autorise les propriétaires des parcelles privées à utiliser l'alpage sur les parcelles de la Communauté de communes du Teillon, pour des troupeaux exclusivement ovins, avec un maximum de 3,5 bête par ha. (acte notarié du 21 septembre 1980)

2. LA GÉOLOGIE

Géologie

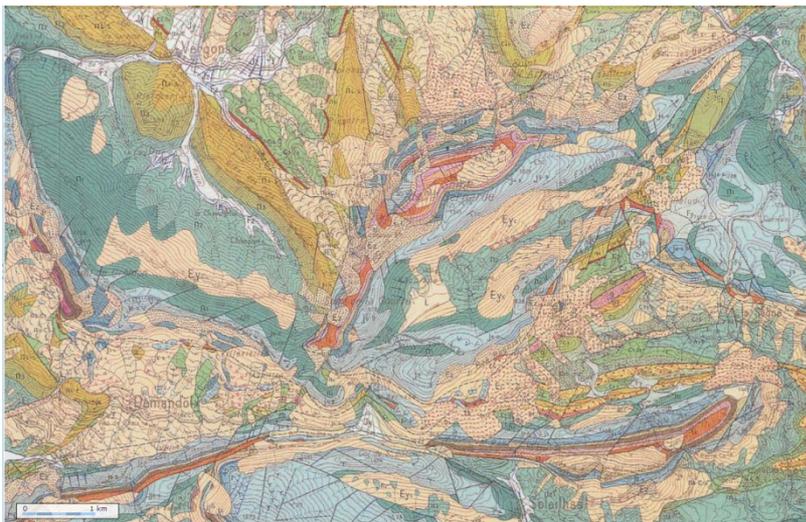
Le secteur de Soleilhas se situe, du point de vue géologique, dans la partie subalpine méridionale, constituée par un train de plis E-O, qui amorce, au droit de Castellane, un changement de direction vers le NO (arc de Castellane).

Le relief de la région est constitué par une série de petits massifs montagneux qui correspondent le plus souvent à des structures anticlinales dissymétriques de calcaires jurassique, séparés par des vallées établie dans les terrains marneux du Crétacé ou du Tertiaire.

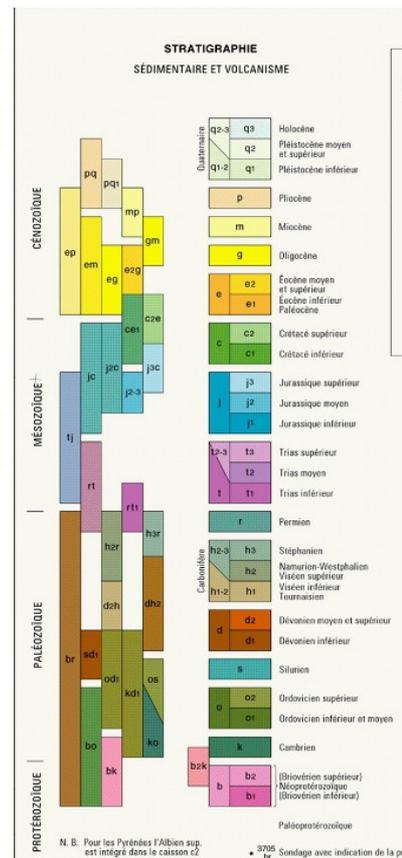
La Combe de Vauplane correspond à un synclinal de marnes du Crétacé inférieur reposant sur des assises calcaires du Jurassique supérieur, constituant, de part et d'autre, les crêtes de la Bernarde au nord et du Picogu au sud.

Hydrogéologie

Du point de vue hydrogéologique, le secteur est dominé principalement par l'existence de circulations d'eau dans les calcaires du Jurassique supérieur (fracturés à karstifiés), reposant sur une épaisse série de marnes noires imperméables. La couverture de marnes et marno-calcaires du Crétacé, recouvrant largement le Jurassique, peut être considérée aussi comme imperméable.



Source BRGM





Calcaires et marnes, à l'arrivée sur Vauplane. Photo M. Douarche atm

Zone humide

Lors de l'expertise géotechnique réalisée par la Société Alpine de Géotechnique (SAGE) dans le cadre du projet de retenue collinaire de 2006, des sondages réalisés à la pelle mécanique ont mis en évidence la présence d'hydromorphie dans plusieurs relevés (horizon rédoxique observé à la profondeur 1m50 pour le relevé TP7, 2m20 pour le relevé TP5).

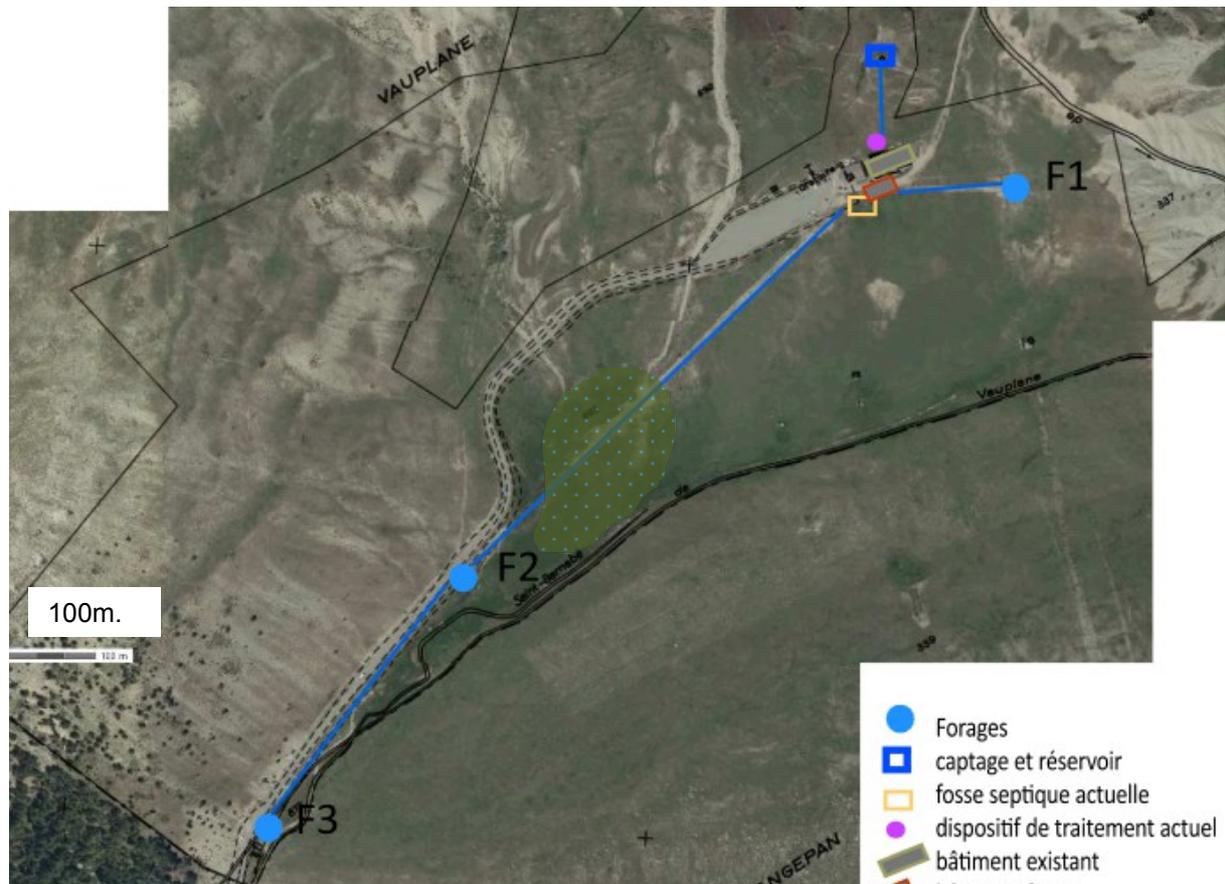
Les sondages à la tarière réalisés par les agents du Parc Naturel régional du Verdon en juin 2006 ont également révélé des traces d'oxydation à faible profondeur. Si celles-ci étaient moins importantes en surface qu'au niveau de la profondeur relevée par la société SAGE, il n'en demeure pas moins que ces traces d'oxydation ont été considérées comme significatives dès 20 à 30 cm de profondeur, traduisant un engorgement des sols, à faible profondeur, au moins pendant une période de l'année).

Cette zone humide, estimée à environ 3,40 ha, est située à environ 500 m. en aval du projet. Elle est référencée dans l'inventaire des zones humides du bassin versant du Verdon dans le cadre du S.A.G.E., et qualifiée de « zone humide prioritaire ». Si elle n'est pas directement en relation avec le projet de rénovation des bâtiments, sa signalisation et sa valorisation pédagogique constituera un des composants de la nouvelle offre récréative et touristique de Vauplane. La Zone humide n'étant pas directement en relation avec le projet de bâtiment, aucun relevé supplémentaire floristique n'a été réalisé.

Ses fonctions et valeurs majeures sont liées d'une part à ses valeurs hydrologiques (autoépuration et régulation hydraulique) et d'autre part à ses fonctions écologiques (habitats intéressants pour la faune et notamment les insectes et les amphibiens) et sa diversité floristique. Cependant, **aucune cartographie précise de caractérisation de la zone humide (rassemblant pédologie, hydrogéologie, flore, faune, avec le même objectif) et surtout de délimitation de son périmètre n'a été réalisée. La zone représentée ci après indique simplement la localisation de la zone humide mais n'est pas sa délimitation scientifique.**

Son intérêt patrimonial vient de :

- la présence d'un habitat d'intérêt communautaire : 37.2 Prairies à Molinie et communautés associées (Code Natura 2000 : 6410, Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux)
- la présence d'une espèce protégée au niveau régional : l'Ophioglosse (*Ophioglossum vulgatum*), petite fougère caractéristique des prairies humides
- la présence d'une espèce floristique inscrite au Livre Rouge des espèces menacées (niveau régional) : la Laïche Millet (*Carex panicea*)



Localisation de la zone humide par rapport au projet de bâtiment et des forages existants (reliés entre eux), en figuré vert à pois bleus

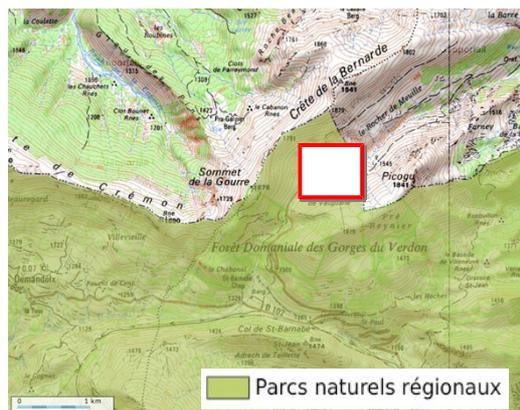
3. LES MILIEUX NATURELS

Les zones règlementaires et d'inventaire

Parcs Naturels Régionaux

Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire de développement économique et social et d'éducation et de formation du public (...). La charte constitutive est élaborée par la région avec l'accord de l'ensemble des collectivités territoriales concernées et adoptée par décret portant classement en parc naturel régional pour une durée maximale de dix ans. La révision de la charte est assurée par l'organisme de gestion du parc naturel régional.

Le projet se situe dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Verdon, défini par le Décret n°97-187 du 3 mars 1997 portant classement du parc naturel régional du Verdon (Provence-Alpes-Côte d'Azur) et Décret no 2008-181 du 27 février 2008 portant renouvellement de classement du parc naturel régional du Verdon.



Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

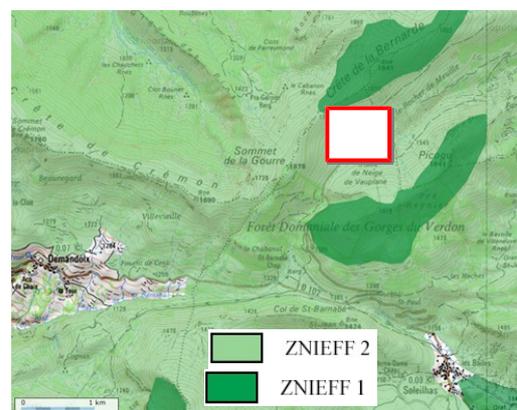
L'inventaire ZNIEFF est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère chargé de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine naturel de la France. L'inventaire identifie, localise et décrit les territoires d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il organise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore. La validation scientifique des travaux est confiée au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et au Muséum National d'Histoire Naturelle. L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe.

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les ZNIEFF de type II qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Le projet est situé :

- dans le périmètre de la **ZNIEFF de type II N°04-134-100** dite du « Massif de Crémon - la Bernarde - Vauplane - crête du Teillon - col des Portes - la Faye - Trébec - plan de Mousteiret ».
- au sud du périmètre de la **ZNIEFF de type I N° 04-134-174** dite des « CRÊTES DE LA BERNARDE »
- au nord du périmètre de la **ZNIEFF de type I N° 04-134-175** dite du « Pré Reynier - crête de Picogot »



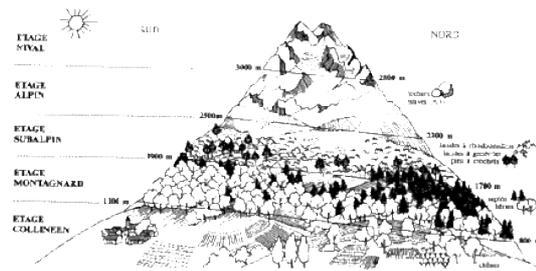
Les habitats naturels

En montagne, la distribution spatiale des végétaux obéit directement à une loi physique qui régit l'abaissement des températures avec l'altitude (0,55°C en moyenne pour 100m).

Ce phénomène se traduit sur le terrain par l'apparition de tranches altitudinales de végétation distinctes, appelées étages de végétation.

En outre, en altitude, les conditions de milieu sont difficiles et les variations rapides des microclimats se traduisent par une mosaïque de groupements végétaux. La durée de l'enneigement et la nature physico-chimique de la roche mère constituent alors les facteurs écologiques principaux.

Ici, la zone d'étude se situe entre de 1600 m (niveau du projet) et 1841 m d'altitude (sommet du Picogu) et concerne donc l'étage SUBALPIN.



Les habitats naturels du site

Les délais de réalisation du dossier n'ont pas permis de réaliser une visite du site une époque favorable pour la réalisation d'un relevé de végétation.

L'analyse des habitats a donc été réalisée à partir de données bibliographiques, et notamment à partir de l'Etude écologique complémentaire réalisée par le Parc Naturel Régional du Verdon, dans le cadre d'un projet de retenue collinaire (projet abandonné).

D'après l'Etude écologique réalisée par le Parc Naturel Régional du Verdon en 2006, 4 types d'habitats dominants ont été répertoriés au niveau du stade de neige de Vauplane, dans l'emprise immédiate et proche du projet :

Habitats	Nomenclature CORINE biotopes	Nomenclature EUR 15 (habitats d'intérêt communautaire)	Surface sur le site (ha)
Prairies à Molinie et communautés associées	37.31	6410	0,77
Prairies humides eutrophes	37.2/37.213	-	2,30
Pelouses acidiphiles orophiles des Alpes Méridionales	36.311	6230*	11,60
Pelouses cacicoles mésoxérophiles à Sesslerie bleuâtre	36.325	6170	

*habitat prioritaire d'intérêt communautaire

Notons que les prairies à Molinie et à Canche cespiteuse (respectivement 37.31 et 36. 31) sont habitats de milieux humides relevant de la Loi sur l'Eau. Ces habitats sont fréquemment observés dans les bas-marais et prairies humides du Verdon.

La prairie à Molinie et communautés associées (37.31)

Il s'agit de prairies humides des sols généralement pauvres en nutriments, non ou peu fertilisés et soumises à une fluctuation du niveau de l'eau.

L'association des espèces suivantes, présentes sur le site, comme la Molinie bleue (*Molinia caerulea*), la Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*), le Trolle d'Europe (*Trollius europaeus*), la Laïche bleuâtre (*Carex paniceai*), la Laïche tomenteuse (*Carex tomentosa*), la Laïche glauque (*Carex flacca*), le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*), l'Ophioglosse commune (*Ophioglossum vulgare*) et la Dactylorhize à larges feuilles (*Dactylorhiza majalis subsp. majalis*), caractérisent cet habitat (*Molinietalia –Molinion caeruleae*).

Il s'agit d'un **habitat d'intérêt communautaire** repris sous le terme générique **6410 –" Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion-caerulea) "**.

Toujours d'après l'Etude du PNRV, la relative faible diversité d'espèces de cette prairie à Molinie essentiellement développée sur le site dans les parties les plus basses (fonds humides) s'explique peut-être en partie par le fait qu'il s'agit d'une graminée à forte sociabilité, qui colonise le milieu au détriment des autres espèces. Il s'agit également d'une espèce qui reflète fréquemment des modifications du régime hydrique (assèchement) ou du régime trophique (modification des pratiques agricoles par exemple par arrêt de la fauche ou du pâturage). Sur le site, elle peut être favorisée par des alternances du régime hydrique entre périodes où le sol est engorgé d'eau et périodes où le sol est exondé, ce que traduit l'hydromorphie repérée dans les sondages de sols (cf. ci-après). Mais elle peut aussi révéler un assèchement en cours de la prairie qui pourrait être dû à une modification des écoulements de surface.

La prairie humide eutrophe (37.2)

Il s'agit de prairies développées sur des sols modérément à très riches en nutriments, mouillées ou humides, souvent inondées au moins en hiver (Description Corine biotopes). Ces prairies sont dominées physionomiquement par la Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*), bien qu'ici la Canche cespiteuse soit assez clairsemée.

Le cortège d'espèces caractéristiques de l'habitat tel que décrit dans Corine biotopes n'est pas forcément très bien représenté car on est ici en contexte oroméditerranéen, de surcroît à cheval sur l'étage subméditerranéen et montagnard. On retrouve néanmoins des espèces comme la Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*), la Dactylorhize à larges feuilles (*Dactylorhiza majalis subsp. majalis*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), le Trolle d'Europe (*Trollius europaeus*), auxquelles il faut ajouter entre autres *Trifolium hybridum*, *Leontodon hispidus*, *Festuca laevigata*, *Festuca rubra*, *Plantago maritima subsp. serpentina*, *Carum carvi*, *Trifolium pratense*, *Lotus corniculatus*, *briza media*, *Phleum pratense subsp. serotinum*...

Indépendamment des facteurs biogéographiques, un certain nombre de Laïches comme *Carex flacca*, *Carex tomentosa*, *Carex hirta*, *Carex panicea*, espèces que l'on peut qualifier d'hygroclines à hygrophiles, typiques des prairies humides calcicoles ou des bas-marais, ainsi que *Juncus sp* indiquent bien que nous ne sommes pas seulement en présence de prairies fraîches, mais bien de prairies au moins temporairement engorgées ou inondées.

La prairie acidiphile orophile des Alpes méridionales (36.311)

Dans la dépression, dès lors que la topographie s'élève à la faveur de petits bombements, et également dans la partie inférieure du versant, ces prairies laissent la place à une pelouse acidophile orophile des Alpes méridionales, habitat prioritaire d'intérêt communautaire (code EUR 15 6230).

Bien que le Nard raide (*Nardus stricta*) n'ait pas été observé sur le site, cette pelouse peut en effet être rattachée aux formations herbeuses à Nard raide sur substrat siliceux des zones montagnardes (et submontagnardes - 36.31). En effet, le Nard raide (graminée) n'est présent qu'en stade ultime de décalcification des sols. Lorsque la décalcification est moindre, cette graminée n'est pas forcément dominante voire absente et la pelouse peut prendre plusieurs faciès. Cela se traduit sur le site, dans la partie inférieure du versant, par une pelouse acidiphile à Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*) et (*Bellardiochloa variegata*) avec l'apparition d'un cortège d'espèces montagnardes et d'espèce acidiphiles: *Luzula spicata*, *Anthoxanthum odoratum*, *Festuca nigrescens*, *Bellardiochloa variegata*, *Hieracium lactucella*, *Hypochaeris maculata*...

Sur la cartographie des habitats, sa limite supérieure a été indiquée de manière arbitraire et est plutôt indicative. Au niveau de la dépression, un certain nombre d'espèces de pelouses calcicoles comme le Plantain moyen (*Plantago media*), le Thym serpolet (*Thymus serpyllum*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) ou la Petite Coronille (*Coronilla minima*) illustrent toute la difficulté à caractériser cet habitat, à une frange altitudinale entre pelouses du Mésobromion et pelouses d'altitude. La pelouse observée se rapproche quelque peu des « pelouses calcicoles orophiles méso-xérophiles du Jura et des Alpes sur sol décalcifié » (code EUR 15 n° 6170 -11) mais cet habitat n'est pas décrit pour les Alpes du Sud. En contact avec la prairie humide à Canche cespiteuse, la persistance d'espèces à caractère hygrophile dans la pelouse, comme *Carex tomentosa* et *Carex hirta*, contribue à complexifier la lecture des habitats.

La pelouse calcicole mésoxérophile à Sesslerie bleuâtre (36.325)

Cet habitat de pelouse, caractérisé par la Sesslerie bleuâtre, occupe le versant où sont installés les remontés mécaniques, au-dessus de la pelouse acidophile d'écrite précédemment.

Il s'agit également d'un **habitat prioritaire d'intérêt communautaire** (code EUR 15 6170 -13).

Source : Etude écologique complémentaire, Parc Naturel Régional du Verdon, juin 2006.

La flore patrimoniale

Flore patrimoniale

Les données concernant la flore patrimoniale du site sont issues de la bibliographie, et notamment de l'étude écologique complémentaire réalisée par le Parc naturel régional du Verdon, dans le cadre d'un projet de retenue collinaire (projet abandonné).

Dans le cadre de l'étude du Parc naturel régional du Verdon, 3 espèces à valeur patrimoniale ont été observées sur le site de Vauplane.

Espèce à statut réglementaire de protection : l'**Ophioglosse commune**

Au sud du site, la prairie humide à Molinie abrite une importante station à **Ophioglosse commune** (*Ophioglossum vulgare*).

Cette fougère, bien représentée en France métropolitaine, mais toujours rare dans les stations où elle est présente, est **protégée en région PACA**.

Cette espèce est liée aux zones humides et est indicatrice de contrastes hydriques annuels (inondation ou engorgement des sols temporaire). Il s'agit d'une espèce reprise dans la typologie Corine biotopes comme potentiellement présente dans les prairies à Molinie, telle que celle présente sur le site. Cette station importante, comptant plus d'une centaine de pieds, est donc remarquable.



Aperçu de la station à Ophioglossum vulgatum
D. CHAVY (02/06/06)
Source : Etude PNVV



Ophioglossum vulgatum
D. CHAVY (02/06/06)
Source : Etude PNVV

Toujours d'après l'Etude du PNRV, une seule station à *Ophioglossum vulgatum* est connue sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon (commune de Peyroules) et 3 stations sont connues sur la commune de Soleilhas (dont celle de Vauplane –données CBNA 2004).

Espèces non protégées mais d'intérêt patrimonial

Deux autres espèces, d'intérêt patrimonial, ont été observées sur le site par Laurence Foucaut, ingénieur écologue et membre du Conseil scientifique du Parc naturel régional du Verdon.

Il s'agit du **Bulbocode du printemps** (*Bulbocodium vernum*) et de la **Gagée fistuleuse** (*Gagea fistulosa*), ces deux espèces des pelouses d'altitude, sont inscrites au **Livre Rouge Régional de la Flore menacée**.

La Gagée fistuleuse a été observée au Nord du site de l'autre côté des bâtiments d'accueil du cirque de neige de Vauplane. La période précoce de prospection n'a pas permis de l'identifier dans la dépression du plan de Vauplane (milieux plus froids) mais sa présence y est très probable.

Le secteur abrite 3 habitats d'intérêt communautaire, dont un est prioritaire. Ces habitats de pelouse sont relativement courants dans les massifs du Verdon ou les Préalpes du Sud, l'intérêt écologique principal du site réside donc essentiellement dans la présence de la zone humide.

Or la fragilité de ces milieux et la nécessité d'arriver à les préserver à l'échelle du bassin versant (milieux souvent de petite taille, méconnus, abandon des pratiques ayant permis leur entretien, retournements, drainages, évolution climatique...) n'est plus à démontrer.

En l'espace de 30 ans seulement, 50% des zones humides ont disparu en France. Alors qu'elles abritent 30% des espèces végétales menacées et que leurs rôles sont multiples comme : préservation de la qualité des eaux, régulation des crues, soutien à l'alimentation des cours d'eau en période d'étiage.

la faune sauvage

Dans ce secteur, la nature des formations végétales (pelouse, lande et éboulis) limite la diversité faunistique notamment par l'absence de couvert forestier (abris).

Faune terrestre :

Les grands mammifères de montagne émigrent durant l'hiver. Ils passent la mauvaise saison au-dessous de la zone de forêts ou même dans les vallées, puis au printemps, remontent en suivant l'apparition des végétaux.

Par contre, chez les petits mammifères, certains hibernent dans des terriers alors que d'autres maintiennent une activité constante toute l'année bien que demeurant en altitude.

Du fait du contexte écologique du secteur, il est peu probable que le site soit très fréquenté par les grands mammifères. Seuls éventuellement quelques chamois (*Rupicapra rupicapra*) sont susceptibles de passer sur les versants des alentours.

Chez les micromammifères, les espèces affectionnant les espaces dégagés peuvent fréquenter le site, comme le mulot à gorge jaune (*Apodemus flavicollis*), le campagnol roussâtre (*Clerthionomys*), ou la musaraigne carrelet (*Sorex araneus*). Mais le faible développement de la végétation limite leur population.

Si celle-ci est néanmoins effective, leurs prédateurs peuvent être présents également : le renard (*Vulpes vulpes*), la marte (*Martes martes*), la fouine (*Martes foina*) ; et éventuellement le blaireau (*Meles meles*) au régime plus varié, mais qui reste rare à cette altitude...

Il est également possible que la zone amont du projet soit fréquentée par l'hermine et la belette commune (*Mustela erminea / nivalis*) jusqu'à la limite des neiges, et même peut être le lièvre variable (*Lepus timidus*).

Mais aucune trace de marmotte des Alpes (*Marmota marmota*) n'a été observée dans la zone d'étude.

Avifaune :

Les oiseaux étant bien adaptés à la vie en altitude, l'avifaune observable en montagne est souvent riche en espèces.

Les pelouses et landes du secteur sont favorables à la présence du troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*) au vol caractéristique, ou de la linotte mélodieuse (*Acanthis carduelis cannabina*).

Les zones rocheuses et les éboulis sont largement fréquentés par le Chocard à bec jaune (*Pyrrhocorax graculus*), la niverolle (*Montifringilla nivalis*), le traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*), ou l'Accenteur alpin (*Prunella collaris*).

Quelques rapaces sont également susceptibles de fréquenter la vallée, comme l'Épervier d'Europe (*Accipiter nisus*) et le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), sans pour autant avoir été observé lors de la visite.

Autre :

Le contexte hydrologique du secteur (zone humide) est favorable à la présence de batraciens et d'insectes affectionnant l'association de milieux humides et de pelouses sèches, même si aucun n'a été observé lors de la visite.

4. LES PAYSAGES

L'atlas des paysages des Alpes de Haute-Provence mentionne dans l'unité de Soleilhas-Ubraye de « petits vallons enclavés et intimes, un mélange d'ambiances méditerranéennes et montagnardes ». A Vauplane, vaste pelouse sèche d'altitude, aucun enjeu paysager n'est signalé.

Toutefois, ce qui frappe le visiteur arrivant à Vauplane, c'est le caractère vaste et dégagé, a priori homogène mais qui révèle, après observation, de multiples détails (courbes, taches, parallèles, contrastes...) bien décrits dans l'étude paysagère menée sur le site.

En effet, en montagne, les critères de sensibilité visuels sont d'autant plus nombreux que le maximum de vues est possible en aval, le long des versants, selon l'utilisation du site.

La structure paysagère, composée de fortes pentes et d'un microrelief varié, conduit à une perception complexe de la vision dynamique du site. Les vues d'ensemble sont majestueuses, tandis que les vues de détail sont nombreuses et très diverses.

L'identification des grandes composantes du paysage associée à une analyse des perceptions mises en jeu s'avère ainsi nécessaire pour percevoir objectivement l'état paysager initial du site en question.

En montagne, les secteurs les plus sensibles d'un point de vue visuel correspondent d'une part aux secteurs boisés du fait de leurs sensibilités vis-à-vis du déboisement (création de layons) ; et d'autre part aux crêtes rocheuses et aux sommets, très sensibles aux effets de silhouette



Vue vers l'Est : vaste. Photo M. Douarche atm



Vue vers le Nord, la bergerie. Photo M. Douarche atm



Vue vers le Sud, pistes de ski. Photo M. Douarce atm



Vue vers l'Ouest, arrivée de la route, cul de sac en parking, non qualifié. Photo M. Douarce atm

5. L'ÉCONOMIE LOCALE

NB : la dimension de Soleilhas ne permet pas d'avoir, auprès de la source Insee, des données précises concernant l'économie locale. Les seules données disponibles concernent le nombre d'établissements ayant leur siège sur Soleilhas. (fiche insee en annexe)

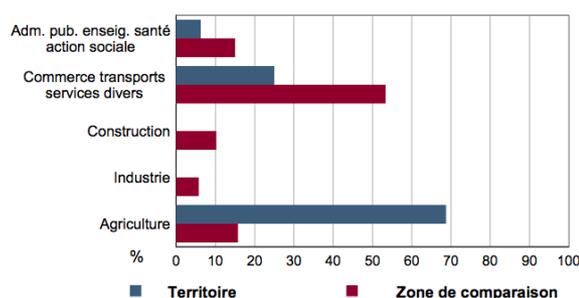
Economie Locale selon la représentativité des établissements siégeant. Elle est encore fortement marquée par le secteur agricole puisque il représente près de 70% des entreprises siégeant sur la commune. Aucune entreprise du secteur industriel n'a son siège sur Soleilhas. Le secteur tertiaire se partage entre les activités commerciales (un quart des entreprises) et celui de l'administration publique (6%).

CEN T4 - Entreprises (sièges sociaux actifs) par secteur d'activité au 31 décembre 2009

	Nombre	%
Ensemble	16	100,0
Agriculture, sylviculture et pêche	11	68,8
Industrie	0	0,0
Construction	0	0,0
Commerce, transports et service divers	4	25,0
dont commerce, réparation auto	1	6,3
Adm. pub., enseignement, santé, action sociale	1	6,3

Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2009



Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.

L'économie communale est essentiellement représentée par le secteur agricole qui représente plus des deux tiers des établissements. Le secteur commercial (qui inclut le tourisme) est lui aussi d'importance puisque comptant pour un quart des sièges économiques. Nous pouvons, par déduction, considérer que le tourisme représente à lui seul 17% des établissements communaux (soit trois unités essentiellement identifiées par l'hôtellerie et le stade de neige)

l'offre touristique locale synthèse de l'étude MC conseil

le diagnostic

capacité d'accueil.

Dans un périmètre proche (temps d'accès < 40 mn), l'étude recense près de 8000 lits en hébergements marchands sur la Communauté de Communes de Teillon et sur les communes de Castellane, Saint André les Alpes, Annot et St Julien en Verdon. 30 lits sont identifiés sur Soleilhas.

Ce volume correspond à une station alpine de dimension moyenne mais éclaté sur un territoire large dont les conditions d'accès ne sont pas concurrentielles.

activités de pleine nature.

Sept itinéraires sont recensés (50km de sentiers) avec une problématique de durée de pratique entre deux unités d'accueil (8h) qui handicap la faisabilité d'un réseau d'hébergements basé sur un produit de randonnée. Des activités variées sont présentes mais spatialement mitées sur le territoire (équitation, accrobranche et VTT principalement).

Les activités présentes forment une offre que l'on pourrait qualifier de « basiques », du moins sont-elles celles de ceux offert sur une majorité de territoires alpins.

l'offre alpine.

Vauplane – Soleihas est situé au sein d'un espace concurrentiel fort avec pas moins de 13 domaines skiables représentant près de 800 km de pistes. Vauplane – Soleihas est le plus petit domaine (représentant moins de 1% de l'offre totale). L'offre est qualifiée de « stade de loisirs non rentable » par les services régionaux.

La valeur ajoutée est donc relativement faible pour un client-skieurs qui recherche aujourd'hui de grands espaces « marketing » et rapidement accessible.

l'offre estivale.

Celle-ci est réellement structurée au sein des sites d'altitude de proximité. Néanmoins, les activités sont variées mais disséminées sur le territoire.

Le projet devra donc prendre en compte ce présentiel en positionnant fortement l'offre et les produits associés. Une offre « basique » ne pourrait suffire à donner à Vauplane – Soleihas le qualificatif de « site de loisirs », du moins sur le champ concurrentiel.

la notoriété.

Elle est très faible comme le démontre le résultat de l'enquête menée auprès des résidents du territoire A3V. Elle est nulle au delà de ce périmètre

Vauplane – Soleihas doit se créer un nom, une sorte de « marque » qui seule pourra faire émerger une notoriété locale voire régionale. Des pistes de produits endémiques et innovants peuvent ponctuellement relever le niveau de notoriété. L'évènementiel peut aussi jouer ce rôle.

l'offre touristique actuelle du site de Vauplane

identification de l'offre.

Elle reste faible aussi bien sur le territoire que sur les supports/outils de communication (une rapide recherche sur Internet en amont de la visite a permis de constater que Vauplane – Soleihas n'est référencée qu'au travers de site relais – Gîtes de France, France Montagne, site du CDT 04 notamment). Le constat est le même sur les documents promotionnels du département. Cela signifie que la faible dimension de l'offre actuelle de Vauplane – Soleihas se transpose sur les champs de

l'identification de l'offre. Il faut connaître le nom du site pour accéder de manière directe aux informations. D'autant plus que celles-ci se limitent à des caractéristiques sommaires et non qualitative.

contenu et sens de l'offre actuelle.

L'offre est à comprendre sur les deux saisons (hiver et été) même si l'équipement existant est calibré pour l'offre alpine. Cette dernière se pratique sur les 6 km et les 25ha de pistes avec une amplitude altitudinale de 250 m, via 3 remontées mécaniques (TSK) et un fil neige permettant de rejoindre les deux bâtiments existants. Une trace nordique est ponctuellement proposée. Dans l'été, ce sont essentiellement de randonneurs pédestre ou à VTT qui sillonnent le site (Vauplane – Soleilhas est traversé par « les chemins du soleil »).

cadre environnemental et paysager (au sens touristique).

C'est clairement aujourd'hui la valeur ajoutée de l'offre : l'expérience commence dès la montée vers le site, avec une ouverture en entrée de site qui permet un effet « wahou ! ». Le site, même vierge de végétation arborée, donne une impression d'endémisme et d'unicité. C'est un point très positif sachant qu'aujourd'hui le cadre compte aussi bien que l'offre proposée.

cadre « urbain » (au sens touristique).

Sur ce point, il réside un certain nombre de points non traités : l'aire de stationnement est faiblement délimité, les bâtiments n'ont pas un rendu visuel très qualitatif ni ne dénote d'une démarche architecturale actée. C'est un point important dans le cadre d'un développement d'un pôle d'activité pleine nature : les bâtiments et leurs abords doivent être traités de manière à ne pas perturber la lecture touristique de l'offre proposée.

premier bilan.

L'offre touristique présente reste de faible dimension et relativement isolée. Elle est située dans une aire concurrentielle forte concernant l'offre alpine (Gréolière et l'Audibergue principalement) qui est plus importante et disposant d'accès plus rapide auprès des aires de chalandises de proximité. Néanmoins, le site de Vauplane – Soleilhas détient une très forte valeur ajoutée au niveau de ses caractéristiques propres, sur le plan paysager, environnemental et topographique. La proposition d'une diversification vers le développement d'un pôle d'activités de pleine nature peut être envisagée à la condition d'une prise en compte forte et impérative du positionnement de projet, ce dernier étant étroitement lié aux cibles typologiques et géographiques de la clientèle. La position de l'offre dans les bassins touristiques de Castellane et de Saint André les Alpes lui donne une assise qu'il faut cependant confirmer.

6. LA DESSERTE ET LA GESTION DU STATIONNEMENT

L'accès au site de Vauplane n'est pas évident en l'absence de connaissance ou d'objectif à accéder au site : peu de signalétique, route sinueuse et sauvage. Le site est isolé et relativement éloigné des bassins de vie et des grands bassins émetteurs de population.

Sur le site, un parking d'environ 4000 m² permet le stationnement d'une centaine véhicules individuels et 2 autocars. Il est matérialisé par un enrobé simple, sans bordures marquées en limite de prairie et sans marquage au sol.



Abords du parking et signalétique. Photos M. Douarche atm

7. LA GESTION DE L'EAU

Les bâtiments actuels sont alimentés par la source (15 l/min) captée 50 m en amont et alimentant un réservoir de 60 m³. L'eau est traitée en sortie de réservoir. Un débit de 8 m³/s est assuré pour l'alimentation des bâtiments du stade de neige.

Les bâtiments du stade de neige étant utilisés uniquement en hiver, leur circuit d'eau est purgé au printemps et remis en fonction à l'hiver. Le captage n'est pas utilisé à des fins domestiques du printemps à l'automne, en revanche la source est utilisée par les troupeaux qui pâturent l'alpage de Vauplane de début août à fin octobre, ainsi que par le berger, dans sa cabane. Le captage ne bénéficie pas d'un périmètre de protection.

Un dispositif d'assainissement autonome (fosse septique sur lit bactérien faible charge) est en fonctionnement depuis 1976 à 20 mètres en aval du bâtiment, au sud du parking. Il est dimensionné pour des effluents de 150 équivalents habitants.



Captage en adret, en amont des bâtiments d'accueil, et abreuvoir, zone de paccage. Photo M. Douarche atm



Assainissement : fosse septique. Photo M. Douarche atm

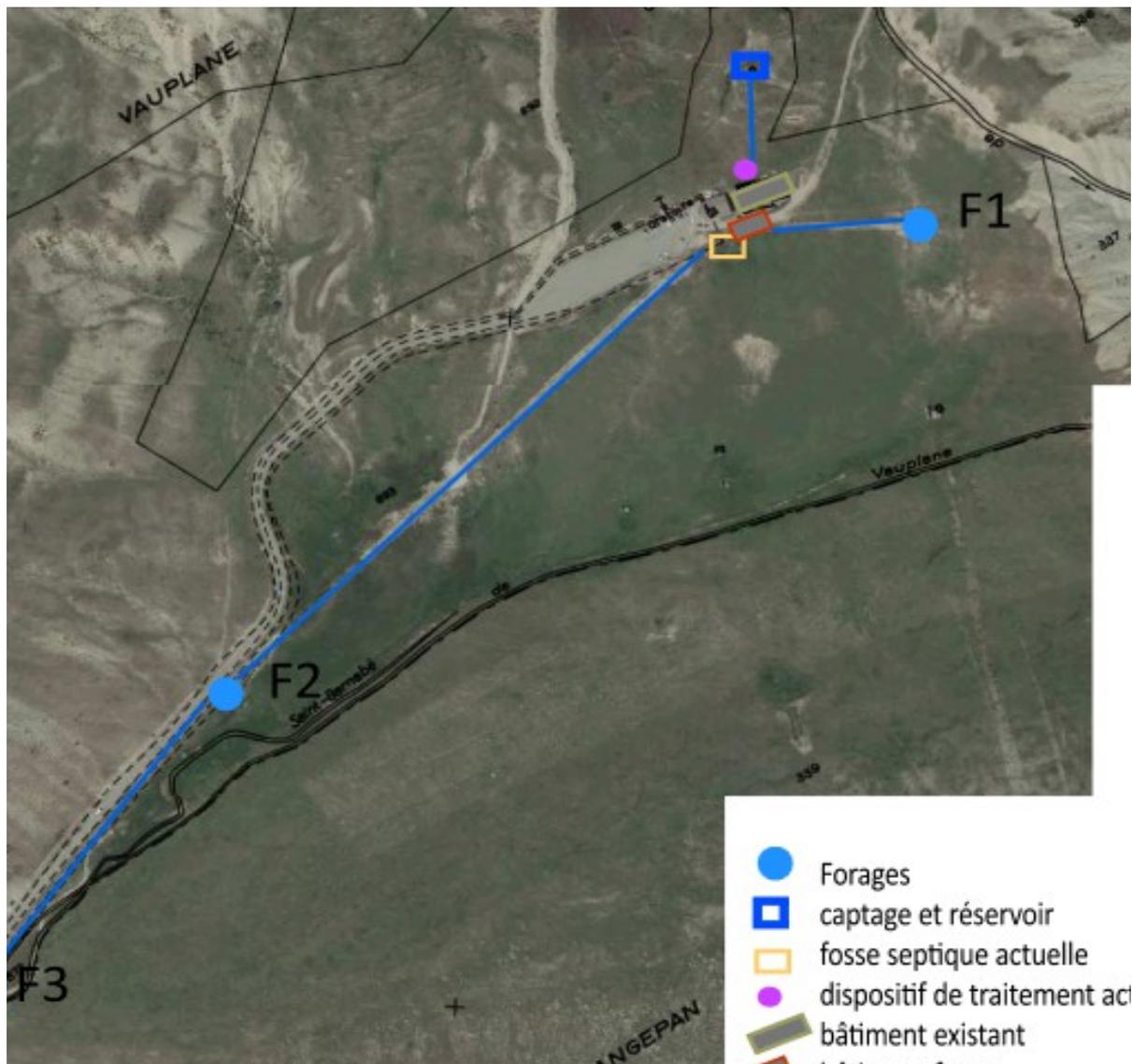


Dispositif de traitement de l'eau avant alimentation du bâtiment d'accueil . Photo M. Douarche atm

Le site de Vauplane a bénéficié d'une étude d'impact pour l'implantation d'une réserve collinaire destinée à alimenter des enneigeurs. Faute de financement le projet d'équipement a été abandonné, toutefois, trois forages de reconnaissance ont été réalisés (deux à 10 m³/h et un à 7 m³/h). Ils constituent une alimentation en eau potentielle mais actuellement non utilisée. L'autorisation de prélèvement a été attribuée ; l'autorisation administrative de distribution est en cours.



Les trois forages. Photos M. Douarche atm



Potentiel d'alimentation en eau potable des bâtiments de Vauplane

8. LA GESTION DE L'ÉNERGIE

Une ligne EDF alimente le bâtiment.

Le chauffage actuel du bâtiment est tout électrique (base + convecteurs)

4 chauffe-eau électriques assurent la production d'eau chaude sanitaire (cuisine, sanitaires et bar, poste de secours, sanitaires du dépôt de matériel).

La cuisine est alimentée par une cuve propane aérienne.

Le diagnostic des bâtiments a été réalisé dans le cadre de l'esquisse du projet de centre d'accueil. L'ensemble de l'isolation sera repris.

9. LA GESTION DES DÉCHETS

Tant que le restaurant fonctionnait, les déchets de celui-ci étaient disposés dans des containers, collectés toutes les semaines par le camion de la communauté de communes du Teillon.

10. SYNTHÈSE DES ENJEUX

L'analyse de l'état initial d'un site permet de faire un inventaire de ses atouts dans le cadre de l'aménagement projeté, mais également et surtout des contraintes qui peuvent venir soit le remettre en cause, soit entraîner des modifications pour rendre compatibles le projet et son environnement.

Dans le cas du projet dont il est question aujourd'hui, les atouts sont nombreux :

D'une manière générale :

- + Le projet consiste simplement en un réaménagement d'un bâtiment existant
- + les partenaires du projet sont conscients de son intérêt et de sa nécessité pour la dynamique locale
- + **il présente une réelle plus value dans l'offre touristique locale à la fois thématique et logistique. Il constitue le seul projet d'accueil de groupe du bassin touristique**

Cependant, de manière à maintenir la qualité paysagère et environnementale du site, le maître d'ouvrage devra tenir compte des contraintes fortes mises en jeu, et notamment de :

- La présence d'une zone humide en limite du projet
- La présence d'un captage à proximité du projet

La problématique de l'eau représente ainsi la contrainte majeure du projet. Elle est en cours de résolution.

Par ailleurs, l'intégration du projet touristique dans une offre locale assez ténue est primordiale. L'originalité et la plus value du projet de Vauplane – centre d'initiation à la pleine nature- ne doit pas faire oublier le nécessaire travail de communication et de commercialisation indispensable à son équilibre économique.